

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 8 janvier 2019

L'an deux mille dix-huit le huit janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 décembre 2018

Date d'affichage du compte rendu : 15 janvier 2019

Membres en exercice : 10

Excusés : 2

Absents : 1

Pouvoir :

Nombre de votants : 7

PRESENTS : M. VINCENT Bernard, Mme BAUDE Catherine, M. MIGNE Jean-Claude, M. RICHARD Eric, Mme MIGNE Vanessa, M. MANGOUE Jacky, Mme MARTIN Beverley.

EXCUSE : M. GAGNERE Yvon, M. MOULIN Daniel.

ABSENT : M. LAFFOND Samuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 15 novembre 2018
- Horaires agent technique
- Demande de subvention Ecole d'Aigre

Questions diverses.

M. VINCENT Bernard demande à son Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour pour y intégrer deux délibérations concernant:

- Une délibération concernant une consultation pour la mise en place la protection complémentaire /volet prévoyance.

- Une délibération pour le groupement de commande pour le contrôle réglementaire.

Le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Les membres du Conseil Municipal adoptent et signent le Procès Verbal du 15 novembre 2018.

DELIBERATION CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE

M. Bernard VINCENT expose au conseil municipal que le centre de gestion des Deux-Sèvres propose de faire une consultation pour la mise en place d'une nouvelle convention de participation pour la prévoyance et la complémentaire.

Le conseil municipal après délibération, accepte à l'unanimité la consultation au centre de gestion 79 et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTROLE REGLEMENTAIRE

M. Bernard VINCENT expose que le contrat du groupement de commande a expiré au 31.12.2018, la commune de Chef-Boutonne a relancé les appels d'offres pour 2019 à 2021.

Deux prestataires ont répondu :

- APAVE Nord Ouest dont l'agence est à Niort pour 468 €TTC
- DEKRA Industrial dont l'agence est à Saintes pour 268.80 TTC

Le conseil municipal après délibération adopte la proposition de DEKRA et autorise M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

HORAIRE AGENT TECHNIQUE

M. Bernard VINCENT expose que le temps de travail de l'adjoint technique soit diminué pendant la période hivernal où il y a moins de travail.

Le conseil municipal après délibération, fixe le temps de travail de l'adjoint technique qui sera pendant la période de l'hiver (Novembre, Décembre, Janvier et février) il ne travaillera pas le vendredi matin de 8h à 11h00, mais les autres mois (Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre) il fera 1h30 de plus pas semaine pour compenser l'aménagement d'hiver.

Le conseil municipal, après délibération accepte le nouveau temps de travail de l'employé communal.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DE AIGRE

M. Bernard VINCENT expose qu'il a reçu une demande de subvention de l'Ecole élémentaire de AIGRE (16) pour partir en classe découverte au Moulin de la côte au Château d'Oléron pour 4 jours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer une subvention à l'Ecole de Aigre.

Questions diverses

* VOLTALIA

Suite à la réunion du conseil, Monsieur MARCAIS de la société Voltalia est venue faire le point sur l'évolution projet Eolien de Villemain/Loubillé. L'étude prévoit actuellement l'implantation de 7 éoliennes (4 sur Villemain et 3 sur Loubillé). La puissance de chaque éoliennes seraient de 4.5 MW ce qui représente la consommation électrique de 32 000 personnes environ.

L'exploitation du site est prévue pour 25 ans. L'enquête publique devrait avoir lieu en 2019, probablement à l'automne. Les retombées fiscales seraient d'environ 45 000 € par an pour la commune.

Ordre du jour épuisé.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 18H20.

Le Maire,

Bernard VINCENT

